

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Béganne a décidé de refaire son Plan d'Occupation des Sols (POS), il sera remplacé à l'été 2012 par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Tant que ce dernier n'est pas approuvé, le seul document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Béganne est le POS.

L'étude a commencé en septembre 2010, elle est composée de deux phases :

- ◆ une phase d'études, où 18 réunions de travail (élus, membres du groupe de travail PLU, bureau d'étude Artefacto et représentant des services de l'Etat) sont normalement prévues pour élaborer les différents documents du PLU.
- ◆ une phase administrative où le PLU sera soumis à l'avis des services associés pendant trois mois puis soumis à enquête publique avant son approbation définitive.

Voici les grandes étapes du calendrier :

✎ septembre 2010 : démarrage de l'étude

✎ avril 2011 : débat du Conseil Municipal sur le projet communal

✎ décembre 2011 : arrêt du projet par le Conseil Municipal et fin de la phase d'études

✎ Janvier à mars 2012 : examen du dossier par les services associés

✎ Mai 2012 : enquête publique

✎ Juillet 2012 : approbation du PLU par le Conseil Municipal.



Les élus devront travailler sur l'élaboration des différentes pièces qui composent le PLU, à savoir :

- ◆ le rapport de présentation
- ◆ le projet d'aménagement et de développement durable ou projet communal
- ◆ le règlement
- ◆ les plans de zonage accompagnés d'orientations d'aménagement
- ◆ les annexes diverses

La population sera régulièrement informée et associée à l'élaboration du PLU :

- ◆ au travers de la mise en place d'un registre où chacun pourra apporter des observations
- ◆ les documents du PLU seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration en mairie ; mais aussi sur un site internet dédié
- ◆ Deux réunions publiques d'information auront également lieu, les dates vous seront communiquées par la suite.